



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

ORDRE DU JOUR. — Nouvelles d'Angleterre. — Séance royale d'ouverture des Cortès. Discours remarquable de la reine. — Chambre belge. Suite de la discussion de la loi relative aux bestiaux. — Réflexions sur le système des orateurs qui défendent le projet. — Réponse du gouvernement Hollandais aux sections des Etats-généraux. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 novembre. — Lord William Russell vient d'être nommé ambassadeur à Berlin, et George Shee ambassadeur à la cour de Wurtemberg.

Sir Robert Adair est à la veille de revenir à Londres.

Le gouvernement espagnol avait tiré sur MM. Ricardo et C^o des traites pour la somme de 1,000,000 l. s. Ces messieurs ont refusé de les accepter, et M. Carbonnell, pour l'honneur du gouvernement, les a acceptées à leur place. Aujourd'hui la première de ces traites est échue, et M. Ricardo a payé, et a annoncé qu'il paierait aussi les autres à leur échéance.

On a reçu des lettres de St. Pétersbourg, annonçant que lord Durham y est arrivé le 7.

FRANCE.

Paris, le 24 novembre. — Nous recevons ce soir, par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid en date du 16 :

Madrid, 16 novembre.

Séance royale d'ouverture des Cortès.

S. M. a ouvert aujourd'hui en personne la session des neuf heures du matin toutes les tribunes de la salle des séances de la chambre des procuradores étaient encombrées de curieux.

Des dames élégamment parées étaient assises sur les premières banquettes dans les tribunes publiques. La tribune diplomatique était composée de la manière suivante : M. de Rayneval, ministre de France; M. Villiers, ministre d'Angleterre, M. Vannes, ministre des Etats-Unis; M. Santa-Maria, représentant du Mexique; M. Soublotte (de la Colombie); M. chargé d'affaires de Suède; M. Dulborgodi Primo, ministre de Danemarck; M. Lima, de Portugal; et M. Lalain, de Belgique.

Devant le palais à la chambre des procuradores, la garde nationale et la garde nationale, sous les armes, s'élevaient en haies sur le passage du cortège royal. Vingt coups de canon ont annoncé la sortie de S. M. la reine régente, se rendant de son palais à la chambre, où elle avait été précédée par LL. AA. RR. D. Francisco de Paula et Luisa Carlotta. De bruyantes acclamations, parties des rangs des pairs et des députés réunis, ont accueilli S. M. à son entrée dans la salle des séances. Après avoir pris place au trône, la reine, ayant à sa droite MM. Mendizabal et d'Almodovar, et à sa gauche MM. Martin de Los-Herros,

et Gomes Becerra, a prononcé d'une voix ferme et sonore le discours suivant :

« Illustres procères,

« Messieurs les procuradores du royaume,

« Je serai toujours heureuse de voir réunies les Cortès, qui, d'accord avec le gouvernement de mon auguste fille, ont à délibérer sur les questions les plus intéressantes pour le bien de la nation et de l'Etat. Cependant la réunion des Cortès ne saurait m'être jamais plus agréable que dans ce moment, où commence une nouvelle ère de réconciliation et de patriotisme. Mon cœur se complait surtout à contempler la loyauté et le haut jugement du peuple espagnol, et conçoit l'espérance fondée de voir se terminer, en récompense des sacrifices de cette grande nation, les maux de la guerre civile. J'éprouve la plus vive satisfaction à venir vous exprimer des sentiments qui me sont si doux et comme mère d'Isabelle et comme reine régente d'Espagne.

« J'ai placé ma confiance en des ministres qui sont également honorés de celle de la nation. Si les représentants de la monarchie espagnole, qui soutiennent en ce moment le trône de ma fille bien-aimée, leur accordent aussi la leur, j'espère que nous pourrions, sans recourir à de nouveaux emprunts, et sans augmenter les impôts, non seulement terminer la guerre contre les factieux et faire face aux autres obligations de l'Etat, mais aussi améliorer le sort de ses créanciers tant nationaux qu'étrangers, et fonder le crédit public sur des bases solides.

« Les souverains signataires du traité de la quadruple alliance continuent de me donner des preuves nombreuses de leur adhésion aux principes qui y sont énoncés. C'est à ce traité que mon auguste fille doit les nombreux secours d'armes et de munitions qui ont été fournis pour soutenir son trône, par mon auguste allié le roi de la Grande-Bretagne; et l'autorisation donnée par ce monarque aux sujets britanniques de prendre les armes pour sa défense.

« Fidèle au même traité, le roi des Français, mon auguste oncle, a également autorisé le passage, des côtes d'Afrique en Catalogne, de la légion qui a déjà rendu et qui rendra encore tant de services à notre juste cause. Nous devons espérer des résultats semblables du concours des 10,000 portugais qui, selon la convention passée entre S. M. T. E., et par suite de ce même traité, ont déjà commencé à entrer sur notre territoire.

« LL. MM. l'empereur du Brésil, les rois de Da-

namarck, de Suède, de Belgique et de Grèce, ainsi que la république des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, conservent avec nous l'union parfaite et l'amitié dont ils ont constamment fait preuve. Nos relations avec les autres puissances sont conformes à la ligne politique suivie par leurs gouvernements et à la dignité et à l'indépendance de notre nation.

« Des négociations ont été entamées avec les Etats de l'Amérique espagnole. J'ai cru devoir aux intérêts de la nation et du trône et à la confiance que m'inspirent les Cortès, de les consulter sur une affaire d'une importance si haute.

« La fidélité de la vaillante armée de mon auguste fille s'est manifestée durant les alternatives de la cruelle guerre du Nord, et son adhésion constante à la cause nationale est au dessus de tout éloge. Les récompenses que je lui ai accordées sont donc justement méritées, bien qu'elles aient été inférieures à ce que j'aurais voulu faire pour reconnaître son dévouement. Il en est une que j'appelle de tous mes vœux, c'est l'érection d'un Hôtel des Invalides, fondé d'une manière digne d'une nation tout à la fois bienfaisante et guerrière.

« L'urgente nécessité de terminer avec promptitude la guerre civile a fait porter sur un pied qui dépasse les limites ordinaires l'effectif de l'armée, déjà augmenté par les forces étrangères, dont la valeur et l'excellente discipline donnent les plus grandes espérances. La sacrifice sera grand, mais seulement momentané. L'égalité qui préside aux enrôlements de ces différentes troupes a obtenu l'assentiment de cette nation essentiellement amie de la justice. Les preuves d'enthousiasme et de dévouement que je reçois journellement de toutes les classes de l'Etat me prouvent que pour les Espagnols il n'est rien de pénible ni de coûteux lorsqu'il s'agit de défendre le trône et la patrie.

« J'ai jugé convenable de donner à la partie de la nation armée pour la défense de l'ordre intérieur, et mobilisée, en cas de besoin, pour le service actif, le nom de *garde nationale*, qui paraît exprimer avec plus d'exactitude l'objet d'une institution si précieuse. Son règlement nécessite quelques modifications qui vous seront sou mises.

« D'héroïques Espagnols, la plupart appartenant à la garde nationale, ont donné, en versant leur sang, la preuve du patriotisme qui enflamme leurs cœurs. Je ne pouvais oublier de si nobles sacrifices; aussi, j'ai ordonné que les orphelins de tous ceux

qui ont été tués pendant la guerre civile, soient admis à venir demain s'asseoir à notre table. — Le lendemain, sur les six heures, un banquet splendide rassemblait le roi, le docteur et une douzaine de personnes, tous chamarrés de croix et de cordons, mais à l'air singulier et aux gestes ignobles. — Docteur, dit Frédéric à la fin du repas, veuillez, je vous prie, faire connaître à tous ces messieurs les penchans qu'indique leur système osseux.

Gall se leva, car la prière d'un roi est un ordre, et il se mit à palper la tête de son voisin, grand brun, que l'on traitait de général. Le docteur paraissait embarrassé. — Parlez franchement, ajouta le roi. — Son excellence doit aimer la chasse et les plaisirs bruyans, il... doit chérir surtout un champ de bataille? ses penchans s'annoncent comme fort belliqueux, le tempérament est très-sanguin.

Le roi sourit. Le docteur passa à un autre; celui-là était un jeune homme à l'œil vif, à l'air audacieux. — Monsieur, continua Gall un peu déconcerté, doit exceller dans les exercices gymnastiques: il doit être grand coureur et on ne peut plus adroit à tous les exercices du corps.

— C'est assez, mon cher docteur, interrompit le roi, je vois que l'on ne m'a pas trompé sur votre compte, et je vais, moi, mettre au grand jour ce que, par convenances, vous n'avez laissé qu'entrevoir. M. le général, votre voisin, est un assassin condamné aux fers, et votre homme adroit est le premier escroc de toute la Prusse. — Ce disant, Frédéric frappa trois coups sur la table, et à ce signal, des gardes entrèrent de tous côtés dans la salle. — « Reconnaissez ces messieurs à leurs cachots. » Puis se tournant vers le docteur stupéfait. — C'était une épreuve: vous avez diné de côté à côté avec les premiers bandits de mon royaume! Tenez, fouillez-vous bien. — Gall obéit. On lui avait enlevé son mouchoir, sa bourse et sa tabatière. — Le lendemain ces objets lui furent remis, et le roi voulut y joindre une tabatière ornée de diamans et d'une valeur considérable.

(La Revue.)

STATISTIQUE.

Prix de construction et importance de la marine militaire de la Grande-Bretagne.

Au 1^{er} janvier 1835, la marine militaire de la Grande-Bretagne se composait de 554 navires de tout rang, dont 170 étaient en commission. Il nous a paru curieux d'examiner les sommes qui ont été dépensées pour la construction d'un immense matériel. Ce travail est long et minutieux, mais il n'est pas impossible. Nous allons nous occuper de la marine de haut-bord.

Quatorze vaisseaux de 120 canons, portant ensemble 1,680 bouches à feu, 37,099 tonneaux de charge, et 12,600 hommes de garnison. Le plus ancien de ces vaisseaux (Hibernia) a été construit en 1804. Royal Frédéric, Royal William et Trafalgar sont sur les chantiers. La construction de ces 14 vaisseaux a coûté 1,680,938 liv. sterl. (42,234,500 fr.)

Neuf vaisseaux de 104 à 112 canons, portant ensemble 970 bouches à feu, 21,104 tonneaux de charge, 7,400 hommes de garnison. Le plus ancien de ces vaisseaux (Victory) a été construit en 1765; un a été pris aux Espagnols en 1797, et San-Josef, le plus récent; Royal-Adélaïde a été construit en 1828. La construction de ces neuf vaisseaux a coûté 869,043 liv. sterl. (21,975,575 fr.)

Vingt-quatre vaisseaux de 80 à 92 canons, portant ensemble 2,022 bouches à feu, 54,358 tonneaux de charge, 15,200 hommes de garnison. Le plus ancien de ces vaisseaux (Prince) a été construit en 1788. Cinq ont été construits à Bombay; trois ont été pris à l'ennemi: Foudroyant en 1780, aux Espagnols; Canopus, en 1798, aux Français; Christian VII, aux Danois, en 1807; quatre sont en construction: London, Nile, Gibraltar, Indus. La construction ou la valeur de ces 24 vaisseaux doit être portée à 2,207,836 livres sterling. (55,195,900 fr.)

Soixante-dix-huit vaisseaux, de 74 à 78 canons, portant ensemble 5,674 bouches à feu, (10,400) tonneaux de charge

47,400 hommes de garnison. Le plus ancien de ces vaisseaux (Triumph) a été construit en 1764. Cinq ont été construits à Bombay et à Calcutta: Cornwallis, Hastings, Melleville, Minden, Wellesley, et un à Gènes en 1810. Trois ont été pris sur les Français en 1798 et 1805; Donegal, Spartiate et Impérial, trois sont en construction: Collingwood, Goliath, Vanguard. La construction de ces 78 vaisseaux est portée à 6,166,944 liv. st. (154,173,600 fr.)

Quatre-vingt-huit frégates, de 44 à 56 canons, portant ensemble 4,144 bouches à feu, 205,600 tonneaux de charge, et 30,900 hommes de garnison. La plus ancienne de ces frégates (Gloester) a été construite en 1782. Cinq ont été construites à Bombay: Akbar, Amphyrithé, Madagascar, Seringapatam, Tricomale. Cinq ont été prises sur les Français: Aurore, Maréchal-Brune, Immortalité, Rhin et Topaze. Deux sont en construction: Chichester et Worcester. La construction de ces quatre-vingt-huit a coûté 3,638,000 liv. st. (90,200,000 fr.)

Ainsi la marine militaire de haut-bord de la Grande-Bretagne, qui se compose de 243 vaisseaux ou frégates, a coûté 14,532,741 liv. st. (393,779,575 fr.)

Dans un autre article, nous nous occuperons des navires de moins d'importance.

(Revue Britannique.)

LE ROI DE PRUSSE ET LE DOCTEUR GALL.

Il y avait fête à Postdam: toute la Prusse s'était réunie et paradait devant le roi Frédéric. Parmi tous ces collets brodés, un homme seul attira les regards du roi et captiva son attention: c'était un grand vieillard, à la figure osseuse, à la tête originale. Frédéric ne le connaissait pas; il fit appeler le maréchal du palais. « M. le duc, quel est cet homme en habit noir qui s'entretient dans l'embrasure de cette fenêtre avec notre doctre chancelier? » — Sire c'est un médecin célèbre, le docteur Gall. — Gall! ah! je veux éprouver par moi-même si ce que j'ai entendu dire de lui est exagéré. Allez de notre part

qui ont péri ou qui périront par les mains des fa-
tueux et victimes de leur adhésion à la cause du
trône légitime et des libertés de la patrie, soient
élevés au collège de l'Union, non qui m'a paru
convenable, puisque l'époque de sa fondation est
celle à laquelle tous les véritables Espagnols se sont
réunis et réconciliés.

• Trois projets de la plus grande importance
seront présentés à vos délibérations, celui relatif aux
élections, bases du gouvernement représentatif; ce-
lui relatif à la liberté de la presse, qui en est le com-
plément, puisqu'il assure en même temps et rend
compatibles l'inviolabilité du monarque et les droits
de la nation.

• Divers décrets utiles ont été préparés dans la
secrétairerie des finances, notamment celui qui
tend à diminuer les condamnations pour délit de
contrebande, et qui est si agréable à mon cœur,
puisque'il a pour objet d'alléger des infortunes et de
rendre à la société beaucoup de bras utiles, il ne
saurait être qu'avantageux à l'agriculture, aux arts
et à la morale publique; mais il n'a pas été pos-
sible d'établir encore un plan général pour un objet
aussi vaste. Je prie que vous autoriserez mon gou-
vernement à y faire les modifications convenables
qui le mettront à même de présenter aux cortès
prochaines un système complet d'administration de
finances. Quant on connaîtra les revenus que peu-
vent produire les modifications et le total des dé-
penses ordinaires et extraordinaires, on présentera
le budget avec l'exactitude générale qu'il requiert, mais
qu'il n'est pas possible d'atteindre dans les circon-
stances actuelles où se trouve la nation; je crois
mon gouvernement digne de cette confiance, cest
aux cortès à l'appliquer aux cas qu'elles jugeront
convenables. Dans l'ordre judiciaire, beaucoup d'a-
bus ont été détruits, un système régulier et uni-
forme a été établi dans la marche des tribunaux;
on continue à travailler avec zèle et attention à la
rédaction des nouveaux codes et au règlement du
clergé, dont la commission, composée de prélats
et d'autres personnes vertueuses et éclairées, ne
cessera de s'occuper jusqu'à ce qu'elle ait terminé
ses travaux. On vous présentera un projet de loi
pour fixer d'une manière honorable le sort du clergé
régulier.

• Nous devons rendre grâce à la divine provi-
dence pour le bon état de la santé publique et pour
la récolte, qui, si elle n'a point été abondante, est
au moins suffisante. Les cortès pourront prendre
connaissance de tout ce qui a été fait et de tout ce
qui est projeté en matière administrative en faveur
de la nation. A ces matières appartiennent: l'orga-
nisation des municipalités et des députations provin-
ciales; un nouveau règlement de gouvernement
civil; le caractère municipal et populaire qui sera
donné à la police, la destruction des obstacles et des
entraves qui ont été apportés jusqu'à présent à la
libre circulation des personnes et des denrées d'un
point à un autre du royaume, et enfin les amélio-
rations réalisées et projetées dans le système d'ensei-
gnement, pour l'amélioration duquel nulle dépense
ne me paraît excessive.

• Les biens des communes et les Monts-de-Piété
ont appelé particulièrement mon attention; on vous
présentera une loi pour l'aliénation des premiers,
combinée de telle manière que sans diminuer les
sûretés hypothécaires, ni porter préjudice aux loca-
lités, le produit de la vente de ces biens puisse
cependant subvenir à toutes les dépenses du sys-
tème de routes et de canaux qui doit être mis à
exécution complète d'ici à un petit nombre d'an-
nées. C'est ainsi que, favorisant les transports et
le commerce, on donnera de la valeur aux pro-
ductions, et, par conséquent, aux terres dont le
prix s'augmentera par la multiplication des moyens
d'irrigations. La richesse privée et celle de l'État
s'accroîtront ainsi dans une rapide progression, et
les biens nationaux, affectés à l'extinction de la dette
publique, pourront se vendre au prix auxquels ils
ont été estimés, et bien au-delà encore, si les dé-
pôts, conservant toujours leur ancienne et bienfai-
sante destination, servent de base à des banques de
provinces qui se formeront pour favoriser les opé-
rations industrielles, et surtout la plus importante
de toutes par ses conséquences publiques et privées,
la vente des biens nationaux. Le gouverne-
ment, convaincu qu'il n'est jamais un bon adminis-
trateur de cette espèce de propriétés, se propose,
avec le concours des cortès, de mettre immédiatement
en vente toutes celles qui se trouvent en son
pouvoir et celles qui pourront lui appartenir dé-
sormais.

• Au système de communication qui est la pre-
mière nécessité matérielle de l'Espagne, se rap-
porte la convention conclue avec S. M. T. F. sur
la navigation du Duero, convention qui sera étendue
à la navigation du Tage, du Minho et de la
Guadiana.

• Telles sont, illustres procédés et Messieurs les
procuradores du royaume, les questions importan-

tes qui doivent être soumises à vos délibérations.
J'attends de la loyauté, du patriotisme et de la sa-
gesse qui vous distinguent, les plus heureux résul-
tats. Le gouvernement représentatif est celui qui
convient à la civilisation actuelle. Mon intention est
que cette nation, si digne d'être libre et heureuse,
jouisse des libertés qui émanent de ce régime, en
les combinant avec l'ordre public, condition né-
cessaire de toute société humaine. Ce peuple magna-
nime a fait et fait encore les plus grands sacrifices
pour soutenir le trône de mon auguste fille; mon
nom est associé, sans doute par une disposition
spéciale du ciel, à ses généreux efforts; je n'épar-
gnerai, de mon côté, ni soins, ni sacrifices, pour
que les Espagnols reçoivent en récompense l'affermis-
sement de leur liberté et de leur bonheur.

Après ce discours, M. Mendizabal se lève, et il
annonce que les chambres du royaume sont et de-
meurent légalement ouvertes.

La chambre des procuradores doit s'assembler de-
main pour nommer les cinq candidats à la prési-
dence, parmi lesquels la Reine devra choisir le pré-
sident. L'opinion générale continue d'être que M.
Isturiz conservera le fauteuil. Les secrétaires seront
nommés après qu'il aura été procédé au choix du
président, et ce ne sera que vendredi ou samedi
probablement que s'ouvrira la discussion sur l'a-
dresse.

A la sortie de la chambre, la reine a recueilli
sur son passage d'éclatants témoignages de dévoue-
ment; une illumination générale doit signaler, ce
soir, le grand événement de la journée.

M. Fajardo, commissaire de la légion auxiliaire
anglaise, était arrivé la veille à Madrid, venant de
Bilbao; on ignore le but de sa mission, mais son sé-
jour n'y doit être que de courte durée; il rejoindra
bientôt le général Evans.

Les journaux ministériels ne disent rien du
discours de la reine d'Espagne. Les journaux de
tiers-parti et d'opposition constitutionnelle le louent.
Les journaux républicains le trouvent insignifiant.

— M. le baron de Rothschild a eu l'honneur d'être
reçu par le roi des Belges.

— Il doit y avoir aujourd'hui un grand dîner
au château. M. le comte de Pahlen, ambassadeur
russe, y est engagé, ainsi que les ministres.

— On vient de publier, en les détachant du *Journal des Débats*, les articles concernant le discours
de l'empereur de Russie, qui avaient paru dans
cette feuille. La brochure porte le nom de leur
auteur, M. Saint-Marc Girardin.

— M. de Barante, ambassadeur de France à St-
Petersbourg, est enfin parti; M^{me} de Barante l'ac-
compagne.

— Le *Moniteur du Commerce* reproduit ce matin
l'article du *Journal de La Haye* en faveur de Ni-
colas et de son discours aux habitants de Varsovie.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 NOVEMBRE.

Nous pouvons annoncer avec certitude que LL.
MM. seront dimanche de retour à Bruxelles.
(Indépendant.)

— La distribution des médailles aux exposans est
définitivement fixée au 29 de ce mois. Elle aura
lieu au Palais de l'industrie.

— La nomination de M. Lesbroux-art à la chaire
de littérature de l'université de Liège est positive.
L'offre lui en a été faite préalablement par le mi-
nistre et acceptée par lui. (Eclair.)

— M. le ministre de l'intérieur vient, par cir-
culaires adressées à MM. les industriels, de les remer-
cier pour le concours qu'ils ont prêté à l'exposition
et leur faire connaître que la distribution des récom-
penses décorées par S. M., sur la désignation du
jury, à l'occasion de l'exposition des produits de
l'industrie nationale, aura lieu dimanche prochain
29 novembre à midi, au local même de l'exposi-
tion. Ces circulaires sont accompagnées chacune de
deux cartes d'entrée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 25 novembre. — L'ordre du jour appelle le vote
définitif du crédit supplémentaire demandé par M. le mi-
nistre de l'intérieur.

Les divers amendemens sont successivement mis aux voix et
confirmés.

On passe à l'appel nominal sur l'ensemble. En voici le ré-
sultat. 53 membres prennent part au vote, 3 membres s'abstien-
nent. La loi est adoptée à l'unanimité.

Le second objet de l'ordre du jour est la suite de la
discussion de la loi sur l'entrée des bestiaux.

M. le ministre des affaires étrangères, répondant au dis-
cours prononcé hier par M. Rogier, s'attache à prouver
qu'il s'est mis en contradiction avec lui-même.

Le ministre soutient ensuite que les craintes qu'inspire la
loi sur les bestiaux sont aussi chimériques que celles qu'on
avait eues des résultats de la loi sur les céréales. La loi ac-
tuelle aura un résultat favorable, en engageant les cultiva-
teurs à s'occuper plus activement de l'engraisement des bes-
taux.

M. Manilius répond au reproche qu'avait fait M. Rogier

à la commission de la loi actuelle, reproche de négligence
qu'elle n'a pas mérité, puisque'elle a pris tous les rensei-
gnemens qu'elle a pu pour s'éclairer sur cette grave ques-
tion.

L'orateur pense que dans sa province surtout, la ligue de
douane n'est pas assez gardée, le petit nombre de douaniers est
encore diminué par les maladies, et de cette manière la fraude
est extrêmement facile.

M. Polletius ne pourra donner son assentiment au projet
qu'autant qu'il subira plusieurs modifications. Il pense, comme
M. Manilius, que le grand mal, est la fraude qui s'opère
avec facilité. Il s'étonne que le ministre de la guerre ait
récemment étendu le rayon stratégique, pour comblaier au
général Dibbets. C'est encore un moyen d'augmenter la
fraude.

M. le ministre des finances déclare qu'il est faux que le
ministre de la guerre ait rien fait de ce dont se plaint le préop-
inant. Le rayon est toujours le même auprès de Maestrich, tel
qu'il a été établi en 1832.

Le ministre convient que la fraude se fait sur les frontières
du Limbourg; mais peut-il en être autrement dans un pays
qui est traversé par la Meuse pendant une espace de 20
lieues.

M. Dubois se prononce en faveur de la loi.

M. Smits parle contre et toutefois termine en déclarant qu'il
adoptera le projet si l'on diminue le droit proposé qui est trop éle-
vé, si l'on rétablit le transit, et si l'on modifie les mesures
trop sévères d'exécution.

D'autres orateurs parlent encore en faveur de la loi.

La chambre renvoie à demain la suite de la discussion.
La séance est levée à 4 heures (P).

LIEGE, LE 26 NOVEMBRE.

DISCUSSION DE LA LOI RELATIVE AUX BESTIAUX.

Dans la séance du 27, peu de raisons nouvelles
ont été produites en faveur de la loi relative aux
bestiaux. Il y a une chose qui ressort jusque de
la discussion, c'est l'extrême faiblesse, pour ne pas
dire la nullité des motifs sur lesquels on appuie le
projet. Un autre fait s'y montre également, c'est le
désaccord des défenseurs mêmes de la mesure pro-
posée, désaccord qui trahit en eux l'absence de tout
principe. M. A. Rodenbacht avait surtout recom-
mandé la loi aux suffrages de ses collègues comme
mesure politique, comme loi de représailles, des-
tinée à augmenter les embarras de la Hollande, en
l'exposant à tous les maux qu'une guerre de douanes
peut amener. Aujourd'hui, voici venir M. le mi-
nistre des affaires étrangères qui, pour faire passer
la loi, s'attache à prouver qu'elle n'est ni une loi
de représailles, ni une loi vengeresse, mais une loi
toute dans l'intérêt de l'industrie de pays.

Le but de la loi, ajoute M. de Meulenaers, n'est
pas d'augmenter le prix de la viande. *Bien au con-
traire.* — Que ce ne soit pas là le but de la loi, qu'im-
porte? Si tel doit en être le résultat.

Dans la discussion de la loi sur les céréales, on
avait, dit-il, émis la même crainte. On disait que
le pain augmenterait; cependant, il n'en a rien été,
et le prix du pain n'a pas subi de variation.

A cela la réponse est facile. Si le prix du pain n'a
pas haussé, c'est que probablement des circonstances
favorables ont neutralisé les mauvais effets de la loi.
Il ne sert de rien de dire que le prix du pain
n'est pas plus élevé qu'il n'était avant l'adoption
de la loi, il faudrait prouver qu'il n'est pas plus
haut qu'il ne serait si la loi n'eût pas été faite.
C'est une preuve que M. le ministre se garde bien
d'entreprendre. Nous la croyons du reste assez inu-
tile. S'il existe quelque part une nation qui puisse
nous fournir du blé à plus bas prix que la majorité
des agriculteurs belges, il est clair qu'en repoussant
ses céréales de notre marché, en nous forçant à
n'acheter que du blé indigène, on nous oblige à
payer cette denrée plus cher que nous ne la paierons
si le commerce était libre. Si au contraire l'agri-
culture belge peut fournir le blé à meilleur compte
qu'aucune autre nation, alors sans doute les res-
trictions mises à l'importation des céréales n'en élè-
veront pas le prix, mais alors aussi ces restrictions
sont inutiles, l'agriculture belge n'a rien à craindre
de la concurrence, et vous pouvez employer votre
temps plus utilement qu'à faire des lois pour la pro-
téger.

Un autre orateur, M. de Nef, s'est prononcé
pour la loi, tout en pensant que les droits actuels
seraient suffisants, si la contrebande ne les éludait
pas. — Puisque l'unique mal que M. de Nef trouve
dans le régime actuel est la contrebande, il aurait
dû, pour être conséquent, demander qu'on rédui-
sât les droits existans: en votant, au contraire,
pour qu'ils soient augmentés, il a pris le parti le
plus propre à aggraver le mal dont il s'est plaint;
car l'expérience démontre assez que la contrebande
est toujours en proportion de l'élévation des
droits.

Enfin, M. le ministre de l'intérieur a appuyé la
loi, comme étant favorable à l'amélioration de notre
bétail. Il nous semble, au contraire, que le
plus sûr moyen d'améliorer l'éducation du bétail,
est de stimuler nos éleveurs par le besoin de lut-
ter contre la concurrence étrangère, et qu'en les
débarrassant de toute rivalité, en les laissant maî-
tres absolus et paisibles du marché, on les porte

l'incurie, parce qu'on leur ôte l'intérêt et le désir du perfectionnement.

En vérité, on croirait que les défenseurs du projet se sont attachés à prendre presque en tout, le contrepied des principes les plus simples, comme les plus incontestables.

Nous avons dit que la loi sur les bestiaux serait inexécutable, qu'elle deviendrait une source de ruine pour les cultivateurs. Voici comment, d'après le *Moniteur*, l'un des orateurs qui ont parlé en faveur du principe de la loi, M. Andries, s'est exprimé sur la conception de l'œuvre ministérielle; nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les expressions soulignées :

« Plusieurs de ces mesures sont *veutaires au dernier degré*; je dirai plus, il y en a qui sont *inexécutables*, et je prouverai plus loin que les articles qui indiquent les moyens d'exécution ont été rédigés avec beaucoup de négligence ou avec une *ardente soif d'arbitraire*.

« On dit que l'administration des douanes est de toutes les administrations celle qui trouve le *plus de jouissance dans l'arbitraire*; à en juger par l'œuvre qu'elle vient de produire, il faudrait bien le croire. Quoiqu'il en soit, toujours est-il que si le projet tel qu'il est présenté, devenait jamais loi, il faudrait dire à nos fermiers, surtout à ceux dont la ferme est située aux confins de plusieurs communes: *Abandonnez votre profession*, abandonnez vos moyens d'existence; la loi vous rend moralement impossible la culture de vos terres.

« Vos bestiaux ne peuvent plus circuler que sur ces parties de votre ferme qui se trouvent sur la commune de votre domicile. Jusqu'ici vous envoyiez cent fois par semaine vos vaches, vos chevaux, vos moutons sur vos terres situées dans les communes voisines; aujourd'hui cela ne vous est plus permis, à moins que vous n'ayez un chemin de fer de chez vous à chacun des bureaux voisins pour faire charger et décharger les acquits à caution dont vous aurez besoin à chaque pas.

« Vous voyez donc, messieurs, qu'il est impossible de sanctionner des mesures qui entraîneraient la ruine des cultivateurs.»

La société de Chatelineau, près de Charleroi, a vendu à la banque deux hauts fourneaux et deux houillères, pour la somme de trois millions deux cent mille francs. — Le contrat a été signé avant-hier à Bruxelles.

Aux derniers vols que nous avons annoncés dans nos derniers numéros, il faut ajouter les suivants :

Le 23 de ce mois, vers 11 heures 1/2 du matin, pendant que la propriétaire d'une petite boutique d'aunage, sise rue *Hors Château*, était absente de son comptoir, absence qui dura tout au plus un quart d'heure, quelqu'un s'y introduisit et enleva 1° une pièce de coton de 50 aunes, fond blanc parsemé de dessins verts; 2° deux mouchoirs fond bleu, avec bouquets rouges; 3° un id. à franches, fond jaune; 4° un id. à carreaux rouges et blancs; 5° onze id. de poche, à carreaux rouges et blancs; 6° deux id. fond blancs, à bouquets et ardoises; 7° quatre chemises pour enfants, 8° sept tabliers en cotonnette.

Le lendemain entre 11 heures et minuit, on s'est introduit encore dans le domicile d'un houilleur, père d'une assez grande famille, sis sur Cointe, commune de Liège, et on y a enlevé quatre plats en étain dont un grand et trois petits de forme ronde, deux moulines à café et divers autres ustensiles. L'auteur ou les auteurs de ce dernier vol ont saisi l'instant où ce pauvre houilleur était allé travailler dans la bure du Val Benoit, pour lui venir enlever à peu près tout son avoir; la porte extérieure de l'habitation était comme de coutume, jointe sans être fermée, afin de permettre au propriétaire de rentrer, sans obliger sa femme ou ses enfants à se lever pour lui ouvrir, et les voleurs ont usé de cette facilité.

La police fait des recherches actives pour découvrir la trace des auteurs de ces soustractions. Elle a arrêté hier une petite fille, qui venait de commettre un vol dans la boutique d'un négociant de la rue *Vindve-d'Ille*. Cette enfant, âgée de quatorze ans seulement, est prévenue de plusieurs autres vols, commis comme celui-ci, en s'introduisant dans des magasins.

— Le *Journal de Francfort* d'hier a reçu de Varsovie une copie du discours de l'Empereur de Russie, que son correspondant lui dit être la seule qui contiennent *textuellement les paroles prononcées par S. M.* Nous reproduirons cette version, qui présente quelques variantes avec le texte du *Journal des Débats*, sans que rien soit changé au fond du discours.

— *L'Echo de la Nièvre* décrivant les travaux d'amélioration récemment entrepris aux usines de Lavache, parle d'un procédé industriel qu'il peut être utile de porter à la connaissance de nos maîtres de forges: ce procédé consiste à remplacer l'ancienne méthode de carboniser les bois dans les forêts, par un procédé de carbonisation à la partie supérieure du fourneau, après avoir débité le bois en petits morceaux de cinq à six pouces, appelés bilboquets par les ouvriers, et tout cela à l'aide de la flamme perdue du fourneau lui-même, en sorte qu'il n'y a aucune dépense combustible à faire pour la carbonisation.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Le *Handelsblad* du 24 contient la réponse du gouvernement aux observations faites par les sections de la 2^e chambre des états-généraux relativement au projet ayant pour but le paiement entier des intérêts de la dette, y compris la part belge. Voici cette réponse :

« Approchant de nouveau de l'époque à laquelle il devient nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts de la dette nationale, ce n'a été qu'après mûre réflexion, que le projet de loi en question a été présenté aux chambres.

« De même que plusieurs membres de la 2^e chambre, le gouvernement a senti tout ce que ce paiement avait d'onéreux et que sa continuation amène de plus en plus des difficultés.

« Mais on recule devant les suites d'un paiement partiel seulement aux obligations générales du royaume néerlandais pour ce qui regarde la dette établie, à cause des malheurs et des complications qui en doivent résulter pour un si grand nombre de créanciers, et dont la réaction sur le crédit public serait d'une si fatale influence. Dans l'attente constante qu'un jour cette partie des intérêts de la dette sera supportée par la Belgique tant pour le passé que pour l'avenir, on a pensé qu'après de si nombreux sacrifices déjà faits, celui-ci devait encore être adopté.

« Le syndicat d'amortissement interviendra encore cette fois pour fournir la somme nécessaire sans frapper réellement les contribuables, et comme les sections l'ont fait observer, sa situation générale permettra d'opérer plus tard la liquidation avec la Belgique; d'ici là aussi, il est essentiel de maintenir la somme au montant indiqué au budget; cette somme ne pouvant être diminuée sans donner lieu à des griefs politiques, qu'on a voulu éviter autant que possible.

« D'autres mesures pour pourvoir au paiement du semestre prochain, n'étaient pas encore urgentes. Si cependant les circonstances exigeaient de nouveau un paiement pareil, alors le gouvernement tâchera d'avoir recours à des moyens qui, sans surcharger les contribuables, puissent assurer ce paiement.

« Le gouvernement a vu avec plaisir qu'une des sections avait présenté à cet égard des réflexions qui seront l'objet de son attention particulière.

EXAMEN de la Méthode d'Enseignement ordinaire et des améliorations dont elle est susceptible, ou compte-rendu de ce qui a été fait à l'athénée royal de Namur depuis la nomination d'un directeur; par D. MARLIN, directeur de l'athénée royal de Namur, docteur en philosophie et lettres, et docteur en médecine.

Le perfectionnement des études dépend de deux choses: de la bonne organisation des établissements d'instruction, et de l'amélioration graduelle des méthodes d'enseignement. On s'occupe assez généralement de la première de ces conditions, tandis qu'un très-petit nombre d'individus zélés et consciencieux travaille, dans l'isolement et dans l'obscurité, à l'accomplissement de la seconde.

C'est bien à tort cependant que l'on regarderait les changements extérieurs comme plus importants que les changements internes: les meilleures lois sur l'instruction publique, les réglemens les plus sages ne produiraient que des résultats insignifiants, si le fond ne répondait pas à la forme.

Il importe donc de ne pas laisser passer inaperçus les ouvrages consacrés à l'amélioration des méthodes, et le travail de M. Marlin mérite d'être honorablement mentionné. Il nous serait impossible de l'analyser ici d'une manière complète; nous nous bornerons à signaler quelques points qui nous paraissent essentiels.

D'après la méthode ordinaire, dit M. Marlin, on avance fort lentement dans la lecture des auteurs anciens, parce que les élèves ne voient, chaque jour, que le passage qui leur est expliqué par le professeur, et quelques lignes qu'ils traduisent eux-mêmes à coups de dictionnaire. M. Marlin substitue à cette marche traînante l'explication des auteurs faite par les élèves seuls, au moyen de traductions qui leur servent à préparer cette explication à l'étude.

« Notre conviction, dit M. Marlin, est qu'on obtient ainsi plusieurs avantages. D'abord, on gagne beaucoup de temps, savoir le temps toujours assez long que prend le professeur pour expliquer l'auteur, explication qu'allongent encore les digressions auxquelles elle donne souvent lieu, d'où il résulte qu'on ne peut traduire en une année beaucoup de grec ni de latin, tandis que les élèves, au moyen de la traduction, peuvent préparer, chaque jour, un passage beaucoup plus long. De cette manière, on peut voir plus et revoir un plus grand nombre de fois.

« En second lieu, l'élève forcé d'apprendre par lui-même le sens des phrases, des expressions et des mots, d'une part retient mieux, et, d'autre part, s'habitue à comprendre seul, à pouvoir se passer plus tard d'explications, de la même manière qu'on apprend à lire et à exécuter facilement la musique, en déchiffrant sans cesse.

« Enfin, l'explication du professeur est fugitive; mais surtout elle est plus ou moins complètement perdue pour la majorité des élèves qui se trouvent obligés de recourir au dictionnaire, ce triste et lent instrument qu'ont stigmatisé Dumarsais et Lemare, et qui, d'ailleurs, est insuffisant pour faire retrouver la vraie signification des passages à étudier.

Dans le programme des cours de l'athénée dirigé par M. Marlin nous remarquons les innovations suivantes :

- 1° Faire raconter par écrit en français, à partir de la troisième année; en latin, à partir de la cinquième;
- 2° Faire raconter de vive voix en latin, à partir de la cinquième année;
- 3° Faire faire des analyses logiques;
- 4° Faire rechercher les radicaux;
- 5° Exercer les élèves de rhétorique à l'improvisation;
- 6° Faire étudier, en rhétorique, les antiquités grecques et romaines, l'histoire de la littérature française et les éléments de l'économie politique.

HYGIÈNE; au moment où l'hiver vient exciter les toux, aggraver les états nerveux, nous ne saurions trop recommander l'usage du *sirop de Johnson*; ce sirop a obtenu des académies et du gouvernement français les plus confirmantes garanties, et doit être regardé comme le seul remède efficace contre les palpitations du cœur; nous sommes certains que ceux de nos lecteurs qui se décideront à en faire usage nous sauront gré de la leur avoir recommandé. (Pour les annonces)

Notice des jugements de condamnation prononcés par le tribunal de simple police, dans sa séance du 19 novembre 1835.

Gabarets ouverts après l'heure fixée par le réglemeut. — Deux condamnations, l'une à 4 frs. 50 c. et l'autre à 4 francs 50 c. d'amende.

Encadrements ou enbaras sur la voie publique, défaut d'éclairage de dépôts de matériaux, etc. — Deux condamnations, l'une à 5 frs. et l'autre à 4 fr. d'amende.

Charrrette circulant à travers la cour du palais. — Une condamnation à 4 fr. d'amende.

Jeu de hasard. — Une condamnation à 10 frs. d'amende, et à 5 jours de prison.

Tapages injurieux ou nocturnes, rixes, blessures légères, etc. — Huit condamnations, savoir: trois à 1 jour de prison, 2 à 4 frs. 50 c., une à 5 frs., une à 2 frs., et la dernière à 1 fr. d'amende.

Marsouage. — Une condamnation à 5 frs. d'amende.

Défaut de comparution de témoins assignés. — Deux condamnations à 3 frs. d'amende chacune.

ASSOCIATION MUSICALE.

La commission a l'honneur d'annoncer au public que les trois concerts seront donnés au Théâtre Gymnase (derrière St. Jacques), le premier aura lieu dans la première quinzaine de décembre prochain.

On peut souscrire pour la location des loges chez M. MONARD, rue des Célestines, n° 675 3^e bis, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Le prix des loges pour la souscription des trois concerts est de 7 frs. 50 c. pour les dames comme pour les cavaliers.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le PAIEMENT des PENSIONS à charge de la caisse de retraite pour le 3^e trimestre 1835, est ouvert à son bureau depuis le 16 octobre, et pour toutes les autres pensions à charge de l'état à partir du 10 novembre, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

PRISONS. — ADJUDICATIONS.

Il sera procédé, sous l'approbation de M. l'administrateur des prisons, dans les bureaux de MM. les commissaires des districts de Huy et Verviers, savoir: à Huy, le jeudi 3 décembre prochain; à Verviers, le lundi 7 même mois, à 11 heures du matin, à l'adjudication de la fourniture des objets nécessaires à l'entretien des détenus dans les prisons desdits arrondissements pendant 1836.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au secrétariat des commissariats de districts susmentionnés, et à la 3^e et 4^e division de l'administration provinciale à Liège, A Liège, le 21 novembre 1835.

Pour le gouverneur absent,
Le député des états délégué, BOUSSEMART

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 25 novembre.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : Jean Joseph Coliaux, âgé de 33 ans, soldat au 1^{er} régiment de ligne, célibataire. — Marie Joseph Durant, âgée de 92 ans, sans profession, rue des Begardes, épouse de Ursmer Fidèle Henri. — Marie Barbe Leclercq, âgée de 30 ans, couturière, au bourg d'Amersœur, épouse de Jean Hubert Renette. — Marie Catherine Josephine Rouveaux, âgée de 29 ans, fabricante, faubourg Saint Gilles, veuve de Claude Charles Colard.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

POISSONS de mer, HUITRES anglaises, SAUMONS fumés, chez PERET, rue Ste. Ursule.

SAURETS doux pleins, chez PERET, rue Ste. Ursule.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

Cabilleaux et Rivets chez ANDRIEN, fils, rue Souv. Pont.

Au n° 470, rue Puits-en-Sock, on demande une DEMOISELLE DE BONNE FAMILLE, ayant reçu une bonne éducation, pour apprendre le COMMERCE D'ÉPICERIE ET D'AUNAGE; on donnerait la préférence à une de la Campagne. 681

J. BACHA, PIED DU PONT D'ILE

Vient de renouveler son MAGASIN de MUSIQUE, des nouveautés qui ont paru jusqu'à ce jour ainsi: que guitares, violon, flutes, clarinettes, bassons, cors, flageolets, serinette, cordes de violon, guitare, etc., etc. pianos, orgues pour la danse, quincailleries et nouveautés, beau choix d'objets pour cadeaux de Saint Nicolas et d'étranges. 683

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par procès verbal de VENTE sur licitation reçu par M^e FRAIKIN, notaire à Chokier, le 23 novembre 1835, la belle et spacieuse MAISON avec raffinerie de sel, jardin et prairie, située à Engis, sur la grande route de Liège à Huy a été adjugée au prix de 27000 francs.

Aux termes des conditions de la VENTE; toute personne solvable peut pendant les 15 jours de l'adjudication, surenchérir d'un dixième du prix à charge d'en faire la déclaration par acte devant ledit notaire. 675

Le JEUDI 10 DÉCEMBRE 1835, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE, VENDRA aux enchères publiques en son étude rue Souverain Pont, les pièces de houblonnière et cotillage dont la désignation suit, situées à Bressoux, commune de Grivegnée :

1^o Une demi verge de houblonnière avec les perches, en may ou boka, joignant au chemin, à Deco, Simonis et Henvert.

2^o Deux verges et demi de houblonnière avec les perches, au longay, tenant à Simonis, v^o Lambert Declaye, Joseph Declaye, Massart, Libert et le chemin.

3^o Une verge et demi de cotillage, en la Neuville, joignant à André Simonis, Chantraine, C. J. Simonis et la rivière Goelette. S'adresser audit notaire. 674

BELL VENTE

DE BOIS.

JEUDI 3 DÉCEMBRE 1835, à une heure de relevée, au Rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire Delvaux; une grande quantité de bois, savoir : gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, bois de fosses, Jantes, Rais, planches de Bois Blanc, etc.

ARGENT COMPTANT. Le même jour à neuf heures du matin, il partira de chez la veuve MASSART, rue Vinave d'Ile, à Liège, un grand CHAR-A-BANGS pour Chokier, et qui sera de RETOUR le soir. 677

LE 29 DÉCEMBRE 1835

se fera irrévocablement et sous la Garantie du Gouvernement sans aucune Remise quelconque la Vente par Actions des Etablissements de Plaisance,

DITS DURINGERS KURGEBAUDE AUX BAINS DE WIESBADE.

Avec deux grands Hôtels et vingt autres Bâtimens considérables, d'une Valeur réelle de fl. 124,000 ou francs 268,000. Il y a 4,000 gains dont les principaux sont de fl. 50,000, 42,000, 8,000, 4,000, etc., etc., ensemble flor. 200,000

ou francs 433,000. — Les deux Tirages sont fixés irrévocablement, le premier au 29 Décembre 1835 et le second au 29 Avril 1836, à Wiesbade, sous la surveillance des autorités.

CHAQUE ACTION PEUT GAGNER DEUX FOIS ET NE COUTE QUE F. 20 AVEC PROSPECTUS FRANÇAIS ET DESSINS SIX ACTIONS POUR F. 100.

Pour le prix de 20 francs l'action participe aux deux tirages, et celles sortantes dans le premier tirage recevront leurs gains respectifs et concourent d'ailleurs au second tirage sans aucun supplément.

Vu le petit nombre d'actions dont cette vente est composée, on est prié de s'adresser à tems et directement à

L'Administration générale de **LÉOPOLD DEUTZ et compagnie,** Banquiers à *Mayence s. l. Rhin.*

P. S. — On peut obtenir chez les mêmes des actions de toute autre vente. Chaque actionnaire sera instruit à temps du sort de son action par l'envoi de la liste officielle, avec l'indication du paiement des prix. 58

VENTE DE

BOIS TAILLIS.

Le 2 DÉCEMBRE 1835, à 11 heures du matin, en la demeure du garde Romainville à St. Léonard, près de Huy, M. le baron de Baré de Comogne, rentier à Huy, fera vendre à l'enchère et par portions, le BOIS taillis ordinaire de 1835, croissant sur 27 bonniers environ dans les bois Malevin, Bertrand, Fontaine et Mélard, situés commune de Marchin. Ce taillis âgé de 48 ans, est propre au charbonnage et pour les fabriques, usines, etc.

Ces bois offrent par leur situation à portée de la meuse, de grands avantages aux amateurs. A crédit à la recette du notaire LOUMAYE. 680

POUR CAUSE DE DÉPART.

VENDREDI, 27 NOVEMBRE 1835, à une heure de relevée, continuation de la VENTE de VINS, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Vinave-d'Ile, n° 43, à Liège. ARGENT COMPTANT. 678

A VENDRE DES ACTIONS,

Dans une EXPLOITATION charbonnière, aux environs de Liège, en plein rapport. S'adresser à M. Louis DEJAER, homme de loi, place Ste. Caire, n° 195, à Liège. 670

On désire acheter un COFFRE-FORT. S'adresser rue Bassé Sauvenière n° 803. 682

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

M^e RADELET, notaire, à Ougrée fait savoir que par acte qu'il a reçu le 19 novembre 1835, il a été adjugé :

1^o Une terre de 30 perches 51 aunes, dite pré au Ruisseau, sise à Tilleur pour francs 2400 00

2^o Une terre de 30 perches 51 aunes, nommée le Bosquet en la même commune. fr. 1000 00

3^o Une prairie de 8 perches 71 aunes dite Grand-Présise à Bois l'Évêque commune de Saint Gilles, pour 600

4^o Une prairie de 26 perches 15 aunes, appelée Sart, Mère, sise à Selessin, commune d'Ougrée pour 1250

5^o Une terre de 26 perches 15 aunes, dite Sart du Compteur, située aux mêmes lieu et commune pour 1230

6^o Et une Rente de 7 francs 75 centimes pour 400

Et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE surenchérir d'un vingtième chacun de ces objets, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal d'adjudication. 665

A VENDRE

DANS LES PÉPINIÈRES D'ATTEMBROUCK,

COMMUNE DE FOURON-LE COMTE,

Canton de Dalhem,

UNE GRANDE QUANTITÉ D'ARBRES ET ARBUSTES,

Tels que pommiers, noyers, peupliers du Canada et d'Italie, sapins de plusieurs espèces, mélèzes de toutes grandeurs maronniers d'Inde, très-forts érables panachés et beaucoup d'autres, dont le détail serait trop long.

S'adresser par lettre affranchie au jardin Francis Toussaint, audit Attembrouck, par Liège. 674

SIROP DE JOHNSON,

CALMANT DU SYSTÈME NERVEUX DIARRÉTIQUE,

Seul remède efficace contre les palpitations du cœur, il guérit, en régularisant la circulation du sang et en poussant les glaires par les urines.

Déposé à Liège, chez M. S. Janné, pharmacien; Louvain, chez M. Van Hal, pharmacien; Verviers, chez M. Étienne, pharmacien. 653

La VENTE de la MAISON rue Verdbois n° 365, fixée au 25 novembre est remise à LUNDI PROCHAIN, 30 même mois à 10 heures et aura lieu en l'étude de M^e DUSART notaire, rue Féronstrée. 673

BOURSES.

PARIS, LE 24 NOVEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS du JOURS.
Cinq pour cent, comptant.	108 70	108 55
" fin courant.	108 85	108 65
Trois pour cent, comptant.	81 40	81 20
" fin courant.	81 45	81 25
Naples. Cert. Falc. compt.	99 70	99 50
" fin courant.	99 70	99 55
Espagne. Empr. Gueblh; compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	09 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
3 p. c. compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
Cortès, compt.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès.	26 00	25 00
Dette différée.	18 3/4	18 3/8
Emprunt Ardoin.	49 1/2	49 00
Rome. R. 5 p. c. comp.	100 3/4	100 3/4
" fin courant.	100 00	100 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 3/8	101 1/8
" fin cour.	100 00	101 1/2
Banque de Belgique.	113 1/2	113 1/2

LONDRES, LE 23 NOVEMBRE.

3 p. c., consolidés.	91 5/8	Escompte.	00 00
Belg. em 1832 C. D.	100 3/4	Différées.	25 1/2
Holl. dette active.	55 1/2	Passives.	15 1/4
Id. 5 p. c.	000 00	Russie.	108 3/4
Portugais 5 p. c.	91 1/4	Bresil, emp. 1824.	85 1/4
Id. 3 p. c.	58 3/4	Mexicains, 5 p. c.	38 1/2
Espagne cortès.	49 1/2	Colomb.	00 00

AMSTERDAM, LE 23 NOVEMBRE.

Dette active.	55 1/4	Rente française.	81 5/8
différée.	0 00	Métalliques.	98 3/4
Billet de chance.	24 3/4	Russie, H. et C.	104 1/4
Syndic. d'amor.	95 00	Esp. rente perp.	00 00
3 1/2.	79 1/2	Naples falcioniel.	00 00
Soc. de comm.	121 7/8	Bresiliens.	86 3/4

ANVERS, LE 25 NOVEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	5 1/8 perte		
Rotterdam.	3 1/4 perte A		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 1/4 A	fl. 47	46 7/8 P
Lond. p ^r Estr.	12 1/2 1/2	fl. 12 05 00	
Hamb. p ^r 40 MB.	35 5/16	35 1/16	A 34 15/16 A
Bruxelles.			
Gand.	14 00 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" fl. 500		150 P
Dette act.	5	104 3/4 A	BRESIL	5	
diff.		43	E. à L. 1824		86 3/4 A
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp. 48 m.	5	101 00 P	B. Gueblh.	5	
A. B. 1835.			R. P. à Am 5		
Ac de la B.			Emp. 1834.		52 7/8 à 51 1/4 det
HOLLANDE.	2 1/2		Dette diff.		18 5/8 à 3 1/8 P
Dette act.	4 1/2		Cortès à P.		
Rte remb.	2 1/2	99	à L.		
AUTRICHE.			ditto Coup.		
Métalliq.	5	102 3/8	NAPLES.		
Lots fl. 100.		259 00 A	Cert. Falc. 5		92 1/2
fl. 250.	4	420	ÉTAT-ROM		
fl. 500.	4	710	Levée 1832 5		101 1/2 P
POLOGNE			An. 1834 5		98 1/4 P
Lots fl. 300		124 1/2			

BRUXELLES, LE 24 NOVEMBRE.

Em. R., finct.	100 7/8 101 P	Loss. av. coup.	00 00
pri. 1 moi.	000 00	inscrip.	000 00
Dette active.	53 3/8 P	Métalliques.	000 00
E. de 1832.	100 00 P	Naples.	00 00
Act. Soc. Gén.	830 00 A	Rome.	000 00
S. de c. de cv.	143 1/2 P	Bres. Rothsc.	00 00
Banq. de Belg.	113 3/4 P	E. Ar. 1835.	51 1/2 1/4 P
S. du c. de S. O.	000 00 P	Empr. Gueblh.	00 00
S. Hauts-Fourn.	000 00 P	P. à Amst.	00 00
Wasmie-Hornu.	000 00	Fin cour.	00 00 00
Banq. fonc.	00 00 P	D. différée.	18 1/2 1/4 P
S. du Cha. Flenu.	000 00 P	Id. 1835.	24 1/2 P
Selessin.	000 00	Cortès à Par.	00 00
Société nationale.	000	à Londr.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00	Coup. Cortès.	00 00
Levant de Flenu.	000 00		
Charb. d'Ougrée.	000 00 P	CHANGES.	
Sars Lon-champs.	000 00 P	Amsterdam.	00 00
Dette act. Holl.	54 3/4 A 55 P	Londres et.	00 00
Syndi. d'amort.	00 00	2 mois.	00 00
		Paris.	00 00 av.

VIENNE, LE 17 NOVEMBRE.

Métalliques, 100 15/16. — Actions de la banque 1387.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 25 NOVEMBRE. Le koff hanovrien Vr. Miens, cap. Schultz, ven. de Riga ch. de graine de lin.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Brésil, de 32 à 33 cts. consom.

H. Lignac imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.